



Sinistre incendie indemnité minimale à quelle hauteur

Par **lily**, le **13/03/2016** à **07:42**

Bonjour,rrnrNous avons subit un incendie chez nous. Nous allons y laisser des plumes vu la vétusté ; normale, pas de clause remplacement à neuf. Au niveau des devis artisans (ex. le plombier) si nous décidons de faire nous-même la plomberie (le beauf. est plombier) et que nous ne donnons donc pas de facture on m a dit que l'assurance nous donne le montant hors taxe du devis. Cela est il exact ? Ca nous permettrait de racheter d'autres choses en fait.
rrnrMerci de vos reponses.

Par **chaber**, le **13/03/2016** à **11:15**

bonjourrrnrY a-t-il eu expertise?rrnrSi oui, L'assureur vous doit indemnisation vétusté déduite mais TVA incluse sur la base du rapport d'expertise et vous faites ce que vous voulez de la somme versée

Par **lily**, le **13/03/2016** à **17:24**

Merci de votre reponse. Oui il y a eu une expertise contradictoire. On attend le chiffrage. Y a t il un article qui le signifie pouvez vous me le donner si vous le connaissez. Merci

Par **chaber**, le **14/03/2016** à **09:32**

ne faites aucune mention que vous ferez une partie des travaux.rnrnL'indemnisation vétusté déduite se fait TVA incluse.rnrnl'assureur ne peut demander des factures que pour régler la Valeur à neuf (voir conditions générales)